Règlement





Concours [Clic Clac]

Du 15 janvier 2022 au 20 décembre 2022

Article 1: Organisateur du jeu

L'association Mots & Merveilles, 31 bis rue La Fontaine, 59620 Aulnoye-Aymeries, organise un concours intitulé « Concours Clic clac», sur le thème :

« Lire en toutes circonstances »

Ce concours se déroule du 15 janvier 2022 au 20 décembre 2022, dans les conditions prévues au présent règlement.

Article 2: Participation

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Chaque personne a la possibilité de participer au concours une ou plusieurs fois dans l'année et ne peut adresser qu'une seule photo par mois.

Article 3 : Annonce du concours

La promotion et les informations relatives à l'existence du concours sont assurées par les salariés de Mots & Merveilles.

Article 4 : Définition de la dotation

Dans le cadre du « Concours clic clac », chaque mois (exceptés juillet et août), les dotations suivantes sont à remporter :

- -1er prix : un lot de 15 cartes postales Mots & Merveilles
- -2ème prix : un lot de 10 cartes postales Mots & Merveilles
- -3ème prix : un lot de 5 cartes postales Mots & Merveilles

Article 5 : Modalités de participation

5.1 - Prérequis de participation

Le concours est ouvert à toutes les personnes destinataires du calendrier : apprenants, bénévoles, adhérents, partenaires, membres du conseil d'administration et salariés de l'association Mots & Merveilles.

La photo présentée doit répondre au thème annoncé tous les mois sur les réseaux sociaux de l'association. Elle doit illustrer que la lecture est partout et qu'elle s'exerce en toutes circonstances. Chaque photo doit être unique et réalisée par le participant. Elle sera évaluée sur son originalité et sa réponse au thème.

5.2 - Eléments de participation

La participation au concours sera validée avec l'envoi des éléments suivants :

- 1 Photo sous format jpeg précisant le crédit photo et une légende relative à la thématique mensuelle
- Fiche d'inscription du candidat
- Autorisation écrite d'exploitation du droit à l'image pour les photos avec modèle
- Autorisation parentale pour les mineurs

Ces éléments sont à envoyer au plus tard le 20 de chaquemois, à l'association Mots & Merveilles par email à : contact@asso-motsetmerveilles.fr., en précisant en objet : «clic clac» ou via les réseaux sociaux de l'association.

5.3 - Lauréats

Chaque site de Mots & Merveilles participant au projet met en place un comité de sélection d'apprenants, de bénévoles et volontaires en service civique qui retient la photo de son choix. Les photos sélectionnées sont ensuite soumises à un jury qui désignera les 3 lauréats à la fin

Les photos selectionnées sont ensuite soumises à un jury qui designeralles 3 laureats à la fir de chaque mois.

L'association Mots & Mervaeilles informera les lauréats via les réseaux sociaux del'association, les photos retenues seront publiées et affichées sur chaque site.

5.4 - Remises des prix

Les lauréats recevront les lots sur leur site de référence ou par envoi postal.

Article 6 : Jury

Constitution du jury

Le jury est constitué d'un représentant du comité de sélection de chaque site qui se réunira en visioconférence.

Article 7 : Droit à l'image

7.1 - Utilisation des photographies

Les participants autorisent l'Association Mots & Merveilles à publier les photographies en mentionnant le crédit photo sur les réseaux sociaux et sur les outils de communication de l'association, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné. Il pourrait être envisagé de réaliser un exposition des photos lauréates au sein de l'association ou sur des lieux extérieurs. Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement.

7.2 - Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)

Toutes les informations recueillies via le concours sont destinées à la gestion du concours. Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'Association Mots & Merveilles (31 bis rue la Fontaine, 59620 Aulnoye-Aymeries). Les données collectées seront conservées pour une durée de deux ans.

7.3 - Autorisation écrite d'exploitation du droit à l'image

Le participant s'engage à recueillir l'accord écrit du ou des modèles qu'il prend en photo dans le cadre du concours «clic clac». Dans ce cas, il doit fournir le document « Autorisation écrite d'exploitation du droit à l'image » et la photo, si et seulement cette dernière inclut un modèle.

Article 8 : Modification des dates du concours et élargissement du nombre de dotations

L'AssociationMots&Merveilles ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, à le réduire, à le prolonger, à le reporter ou à en modifier les conditions.

Article 9 : Interprétation du règlement

Mots & Merveilles est une association de lutte contre l'illettrisme qui accompagne des personnes qui peuvent être très empêchées pour lire, écrire et communiquer. C'est pourquoi elle prévoit d'informer sur le concours et d'expliquer son règlement aux apprenants. Les salariés restent disponibles tout au long de l'année pour toute question relative au concours.

Le 15/12/2021 Mots et Merveilles Concours «clic clac»